



Mairie de CAZILHAC
Rue de la Mairie 11570
Tel 04/68/79/60/23 Fax : 04/68/79/82/26

N° 03

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU **04 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 04 juillet 2017 à 18h 30, le conseil municipal de la commune de CAZILHAC, dûment convoqué le 21 juin 2017, s'est réuni en mairie sous la présidence de Jean Luc SARRAIL Maire de CAZILHAC.

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Etaient présents : Jean Pierre BRU, Nicole MUSSO, Annick SENDER, Michel LANSELLE, Jean Michel MAGOT, Jean Luc SARRAIL, Blandine STANSFIELD – Henri PONCET- René JOBINEAU – Geneviève DELBREIL

Absent(s) : Christophe MOUCHON- Patrick LANAU – LaurenceCHANTELOT – Deniz SYLVESTRE – Claude FERRIE

Absent avec procuration : Annie FERRIER – Brice PIQUEMOLES

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en mettant au vote le procès-verbal relatif au conseil municipal du 24 avril 2017, affiché en mairie le 28/04/2017 et que chacun a reçu séparément de la convocation.

Le procès-verbal n°2 du 24/04/ 2017, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance.

Création d'un poste d'agent social à compter du 01^{er} septembre 2017

Contrat de maintenance toiture photovoltaïque salle polyvalente

Mise en place d'un tarif jaune pour le réseau électrique de l'école

Téléphonie fixe et mobile

DM au budget communal - Réparation horloge église

DM au budget communal – régul cessions immobilisations

Modification des rythmes scolaires au 1^{er} septembre 2017

Dissolution de la régie TAP

Questions diverses

1. Modification des effectifs salariés – création d'un poste d'agent social à compter du 01/09/2017

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement, sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs.

Vu la lettre du 1^{er} juin 2017, de Madame ROMO Véronique, nous informant :

- Ne pas vouloir renouveler sa mise en disponibilité pour raisons personnelles,

- De sa démission des fonctions d'ATSEM au sein de notre commune,
- De bien vouloir la radier des cadres de la fonction publique territoriale.

Madame ROMO Véronique en disponibilité pour convenance personnelle depuis maintenant 9 ans, a été remplacé depuis le 1^{er} jour par Mme MAURY Béatrice qui assure les fonctions d'ATSEM. Cette dernière n'ayant pas le concours lui permettant l'accès au même poste et, vu le tableau des emplois en vigueur, je vous propose la création d'un emploi d'agent social de 2^{ème} classe, pour répondre au remplacement de Madame ROMO par Madame MAURY Béatrice.

Le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal le 20 juin 2016, doit donc être modifié dans ce sens et sera annexé à la présente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le vote, donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour cette ouverture de poste et lui donne l'autorisation de modifier le tableau des effectifs salariés.

2. Contrat de maintenance et supervision photovoltaïque de la salle polyvalente

Depuis plusieurs années nous constatons une baisse de production de la toiture photovoltaïque de la salle polyvalente.

Nous avons dernièrement fait nettoyer toute la toiture par une entreprise, qui nous a conseillé de contacter l'entreprise FTC spécialisée dans la maintenance et la supervision à distance, ainsi que l'analyse de la production journalière.

L'entreprise FTC s'est déplacée courant avril pour une analyse gratuite de notre générateur photovoltaïque et il s'avère que le souci de production pourrait provenir des modules eux-mêmes.

Ces derniers laissent apparaître des tâches de surchauffe et dans un premier temps, il faudrait mettre en évidence le manque de production en le comparant avec l'irradiation.

Pour prendre en charge la maintenance et la supervision du système, la société préconise un contrat de maintenance qui nécessite l'achat d'un logiciel informatique, un « monitoring » qui permettra l'analyse journalière à distance de notre toiture et déclenchera l'intervention de l'entreprise pour la réparation si nécessaire.

Le coût du monitoring s'élèverait à 1 000 € HT et le coût de la maintenance annuelle s'élèverait à 900 € HT.

Après négociation la société FTC nous propose d'échelonner le règlement du monitoring sur 5 ans, soit 200 € HT par an, le coût annuel pour les 5 premières années s'élèverait donc, maintenance et monitoring, à 1100 € HT par an. Ce contrat nécessitera la modification au budget communal ci-dessous :

022 –	dépenses imprévues de fonctionnement	- 1320 €
61562	entretien bâtiment et sécurité	1320 €

Monsieur LANSELLE relève le fait que le contrat de maintenance ferait apparaître en l'état actuel, un manque de production, monsieur MAGOT lui répond qu'avant toute chose nous devons chercher d'où vient le manque de production et le contrat de maintenance prendra en compte cette recherche.

Monsieur LANSELLE, le logiciel sera chez FTC, la société qui assurera le monitoring.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le vote et donne l'autorisation à monsieur le maire, pour signer le contrat de maintenance et supervision de l'installation.

3. Mise en place d'un tarif jaune pour le réseau électrique de l'école

L'installation électrique de l'école n'arrête pas de disjoncter suite à un manque de puissance du compteur. Il s'agit d'une installation vieillissante, à laquelle nous avons rajouter depuis sa création toute sorte de matériel : informatique, électrique pour la cuisine qui consomme beaucoup au même moment.

Nous avons donc adressé à ENEDIS anciennement EDF, une demande d'augmentation de puissance pour passer en tarif jaune et obtenir une puissance de 48 Kva au lieu de 36 Kva.

Après une étude de faisabilité, ENEDIS nous transmet l'offre de raccordement qui s'élève à 2240.16 € TTC.

La validation de l'offre entrainera la modification au budget communal ci-dessous :

020 -	Dépenses imprévues d'investissements	-2240.16 €
21534 -	compteur électrique écoles	2240.16 €

Monsieur le Maire précise que cette opération occasionnera un gain sur le consommation d'électricité, d'environ 2000 € par an.

Monsieur LANSELLE demande s'il a été envisagé de faire appel à la concurrence, qui a des tarifs très intéressants.

Monsieur MAGOT lui répond que nous participons pour tous les tarifs jaunes de la commune à un achat groupé auprès de CARCASSONNE AGGLO, via le SYADEN et que nous avons de bons tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le vote et donne l'autorisation à monsieur le Maire, pour signer l'offre qui entrainera la modification budgétaire.

4. Téléphonie fixe et mobile communale

Dans un but d'économie et de diminution des frais de fonctionnement, nous avons engagé depuis maintenant plus d'un an, une démarche auprès d'Orange notre prestataire actuel pour la partie fixe et SFR pour la partie mobile.

Après diverses négociations et un refus d'Orange pour une résiliation anticipé des lignes encore engagées, nous nous sommes retournés vers SFR Business et SFR Agence Télécom, pour un chiffrage de l'ensemble de notre parc téléphonique, lignes fixes et mobiles.

SFR Business nous propose le changement du standard téléphonique et les abonnements pour la partie fixe sur 36 mois à 253.35 € HT par mois.

Pour la partie mobile, une seule ligne, à 43 € HT par mois.

Le tout pour un montant mensuel de 296.35 € HT par mois, au lieu de 695 € HT

Aujourd'hui.

Une solution qui nous ferait économiser environ 4 000 € par an, sur la ligne de téléphonie en fonctionnement.

Mr LANSELLE précise qu'il n'a pas bien compris le contrat longue durée, Mr MAGOT lui répond qu'il s'agit d'un contrat de 48 mois, mais que la proposition d'SFR est de 36 mois pour les contrats professionnels.

Mr LANSELLE : sur ce genre de contrat de fourniture, il faut prendre l'engagement le plus court possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote et donne l'autorisation à Mr le maire de signer les documents relatifs à ce dossier.

5. Remise en état de l'horloge de l'église

Le mouvement d'horlogerie situé derrière le cadran de l'horloge de l'église, ne fonctionne plus depuis quelques mois, nous avons donc pris contact avec la société BODET, qui a en charge la maintenance de notre clocher.

Le devis de remise en état de la minuterie s'élève à 921 € HT soit 1105.20 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le devis et commander la réparation nécessaire au bon fonctionnement de l'horloge, mais également l'inscription au budget communal, en passant l'écriture ci-dessous :

020 -	dépenses imprévues d'investissement	- 1105.20 €
2128 - 189	réparation de l'horloge N° inventaire 2017/06	1105.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le vote et donne l'autorisation pour signer le devis et l'inscription budgétaire.

6. DM au budget communal – Régul cession terrain pôle santé

Le 24 mai dernier, la trésorerie Carcassonne Agglomération, nous a tenu informé d'une anomalie bloquante dans le logiciel HELIOS de la trésorerie.

En effet, la cession du terrain pour la construction du pôle santé a été budgétée dans sa globalité et dans son détail des comptes d'affectation, alors que la vente n'est pas encore réalisée et qu'il vaut mieux la faire figurer en compte 024 qui est le compte d'attente cessions d'immobilisations.

On nous demande également de changer le compte d'affectation des assurances et mettre le montant budgétisé au 6161 au lieu du 616.

Nous allons donc devoir passer les écritures ci-dessous :

6161	Assurances	57590
616	Assurances	-57590
675-042	perte sur cession	-30000
775-77	produits sur cession	-30000
2111-040	terrains nus	-30000
024	cessions d'immobilisations	30000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le vote et donne l'autorisation à Mr le Maire pour les inscriptions budgétaires.

7. Rythmes scolaires à compter du 01/09/2017

Conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, paru au journal officiel le 28 juin 2017.

Le gouvernement a décidé de faire évoluer les rythmes scolaires par le biais d'expérimentation pour la rentrée de septembre 2017, puis pour l'ensemble des communes le souhaitant, à compter de septembre 2018.

Compte tenu de la fatigue des enfants relevée par la majorité des acteurs intervenants sur l'école, pour le maintien de leur bien-être et une amélioration de leur scolarisation, nous avons envoyé en commun accord avec les parents d'élèves, un sondage aux familles, proposant deux options :

La première : le passage de la semaine à 4 jours

La deuxième : le maintien du fonctionnement actuel

Sur 195 enfants scolarisés, 130 réponses au sondage sont revenues, 103 sont pour le passage à 4 jours et 27 pour le maintien du fonctionnement actuel.

Vu le nombre de réponses pour le passage à 4 jours par semaine, le conseil d'école extraordinaire réuni le lundi 19 juin 2017 à 17 h 30 a statué sur le passage à 4 jours à compter de la rentrée en septembre 2017.

Sur 18 votants composés du corps enseignant, de la mairie et des parents d'élèves, 16 ont voté pour et 2 contre.

Au vu de ce résultat, monsieur le Maire propose que la commune de CAZILHAC revienne à la semaine de 4 jours et de mettre fin aux TAP le jeudi après-midi, ceci à compter de la rentrée en septembre 2017. Madame DELBREIL précise que nous sommes dans l'attente de la réponse de madame la DASEN. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité le vote, 10 voix pour et 2 abs (Mrs PONCET et LANSELLE).

8. Dissolution de la régie TAP

Le conseil d'école extraordinaire du lundi 19 juin 2017 a statué sur le passage de la semaine d'école à 4 jours, il convient donc de mettre fin aux TAP du jeudi après-midi.

Après avoir pris contact avec la trésorerie de Carcassonne Agglomération pour la gestion des cartes, la mairie a décidé que les parents seront remboursés par virement bancaire, en restituant les cartes entamées ou entières, en fournissant un RIB.

La régie en place pour gérer les encaissements, sera dissoute à compter du 30/09/2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote, donne l'autorisation à Mr le Maire pour dissoudre la régie et rembourser les familles.

Questions diverses

Madame ZAKRZEWSKI Claudine demande si les activités avec les enfants et l'âge d'or vont continuer du fait que les TAP disparaissent.

Madame DELBREIL : à la majorité des membres du conseil d'école et pour le bien-être des enfants, le conseil municipal vient de prendre la décision de revenir à la semaine à 4 jours, ce qui ne veut pas dire que l'on doit arrêter l'intergénérationnel que l'on a mis en place avec l'école et l'âge d'or.

Madame STANSFIELD : il ne faut pas arrêter les activités mises en place et on doit les pérenniser.

Monsieur le Maire propose de réunir en septembre toutes les associations du village pour continuer et développer l'intergénérationnel au sein de notre commune.

Monsieur PONCET, le fait que la bibliothèque communale ne soit pas accessible aux personnes à mobilité réduite, nous ne pouvons pas emprunter les livres de la bibliothèque départementale.

Les usagers de la bibliothèque demandent s'il n'y aurait pas la possibilité de changer de local communal avec l'association CAZIVOCCE qui est au rez de chaussée et de plein pieds.

Madame DELBREIL, nous avons déjà engagé la demande auprès de CAZIVOCCE et sommes dans l'attente de leur réponse, sachant que quelques travaux seront à engager si nous avons une réponse favorable.

Mr MOLINIER, ne pourrait-on pas matérialiser les emplacements handicapés sur le parking de l'école ?

Mr BRU, nous allons refaire celui de la poste, on prendra en compte celui des écoles en même temps.

Mr PONCET, le problème des poubelles du cimetière est résolu pour l'instant, elles sont rentrées, ce qui évitent aux gens de jeter n'importe où.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19 h 30